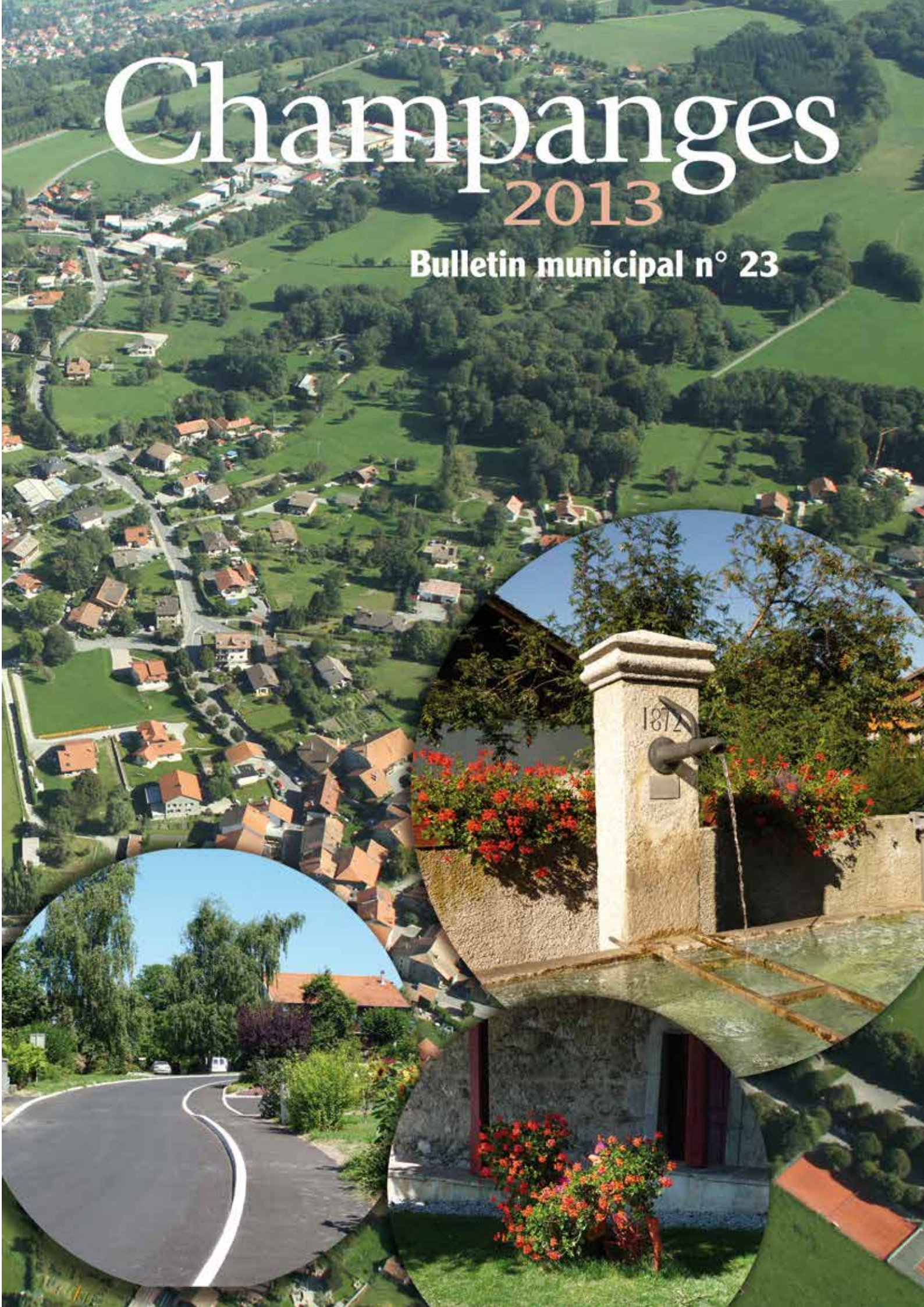


# Champanges

2013

Bulletin municipal n° 23





## Editorial



Mes chers Concitoyens,

En cet été qui a été bien difficile à venir, j'ai souhaité, avec le conseil municipal, vous tenir informés de la vie et de l'évolution de votre village depuis la parution du dernier bulletin municipal en 2011.

D'importants travaux de réfections de réseaux et de voirie ont été réalisés et sont arrivés à terme. Un nouveau bâtiment communal en zone artisanale a également été achevé et permettra à de nouveaux entrepreneurs d'exercer leur activité sur notre commune.

Notre commune a enregistré l'arrivée de nouveaux habitants et nous sommes désormais 888 Champangeois et Champangeoises.

Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils trouveront dans notre village une excellente qualité de vie et feront rapidement connaissance avec la population.

Cet accroissement qui va encore s'affirmer dans les années à venir nous conduit à demander à l'Académie Nationale l'ouverture d'une cinquième classe. Cette ouverture sera décidée à la rentrée 2013 mais nous devons commencer à nous préoccuper de la réalisation d'une nouvelle école, la nôtre devenant trop petite et inadaptée (cantine à la Salle des Fêtes, périscolaire partageant une salle de classe...).

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et une excellente fin d'été.

Bien cordialement.

Votre Maire,  
Renato Gobber

## www.champanges.fr

Vous pouvez retrouver l'actualité de notre commune (animations, compte-rendus des conseils municipaux...), ainsi que toutes les informations pratiques (horaires, formalités administratives, gîtes ruraux, etc.).

Les différentes associations actives du village et les coordonnées des entreprises présentes sur la commune.

Chefs d'entreprise ou responsables d'association, si vous avez des changements ou modifications à apporter, n'hésitez pas à en informer la mairie, afin que le site internet soit régulièrement mis à jour. Merci de votre compréhension.



ERDF améliore la qualité des réseaux. A l'occasion de travaux de maintenance, des coupures peuvent affecter la desserte en électricité de votre logement. Vous souhaitez être informé de ces coupures par mail ou par SMS.

Connectez-vous sur : <http://www.erdf-prevenance.fr/>

Saisissez le point de livraison (référence à 14 chiffres apparaissant sur votre facture, commençant par 195) et indiquez votre adresse mail et votre n° de tél portable. Vous recevrez un message vous indiquant le jour et l'heure de coupure prévue. Vous pourrez alors vous organiser en conséquence.



Bulletin municipal de Champanges, n° 23 - 2013.

Directeur de la publication: Renato Gobber. Rédaction: Monique Buffet et Roger Bordet.

Création et mise en page: [www.dynamic19.com](http://www.dynamic19.com). Impression: Fillion Imprimerie.

Tél: +33 (0)4 50 73 45 67 - [mairie.champanges@wanadoo.fr](mailto:mairie.champanges@wanadoo.fr)



## Travaux

### Travaux de réfection du réseau alimentation en eau potable et réseau d'eaux pluviales

Le Conseil Municipal, dès mars 2008, avait annoncé que lorsque la Communauté de commune procéderait à la mise en séparatif du réseau d'eaux usées, la municipalité profiterait de ces travaux, pour une question de cohérence et de mutualisation des coûts dans l'esprit d'une gestion rigoureuse, de refaire le réseau d'alimentation en eau potable depuis la rue des Sources à Saint-Martin jusqu'à la rue des Alpes au centre du bourg. De même il était prévu la réfection du réseau d'eaux pluviales rue de l'École et rue du Vieux-Village. C'est désormais chose faite, puisque le réseau d'eau a été remplacé sur une longueur de 640 mètres par des conduites de diamètres conformes pour une sécurisation et une amélioration de la distribution d'eau potable. Tous les branchements des riverains ont été repris et installés dans des chambres sur le domaine public. Cette réfection du réseau, qui était vétuste et de petit diamètre, permet de supprimer les nombreuses fuites et d'améliorer le taux de rendement de notre réseau. En outre, le nouveau dimensionnement des conduites a permis l'installation de poteaux d'incendie conformes aux normes, ce qui est sécurisant pour les habitants, notamment dans le Vieux Village où le débit aurait été largement insuffisant en cas d'incendie.

En ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales, ancien réseau unitaire, il avait été constaté que le canal de pierre perdait beaucoup d'effluents de par sa vétusté et que la dispersion de ces effluents était une menace pour l'environnement. D'ailleurs ce canal s'est effondré rue du Vieux-Village, avant les travaux, lors du passage d'un camion œuvrant pour la réfection d'une maison d'habitation. C'est dire la



nécessité de réaliser sa réfection. Pour l'anecdote, il a été retrouvé lors des travaux de très anciennes conduites, une en béton coulé autour d'une perche ou d'un tube et une autre réalisée en bois. Ces conduites devaient alimenter les bassins du village.

Tous ces travaux ont été pensés, étudiés et réalisés de façon à ce que la municipalité n'ait plus à intervenir avant de très nombreuses années dans ce secteur.

Ces travaux ont bénéficié d'importantes subventions, notamment de la CCPE et du Conseil général.

### Voiries communales.

Plusieurs longueurs de voiries communales desservant nos administrés étaient toujours des chemins de terre. Nous avons donc remédié à cette situation inéquitable en goudronnant ces voies, notamment dans le secteur du chemin de la Croisée, du chemin du Lac et du chemin des Fontanelles... Nous avons égale-

ment décidé de refaire les enrobés sur une portion de la route du Clos-du-Chêne et du chemin de Procères; de l'aménagement des containers de Saint-Martin et de l'amorce de la future voie de Saint-Martin au stade. La place du Vieux-Village a été refaite en bicouche.





## Bâtiment communal

Un nouveau bâtiment communal situé dans la zone artisanale a été terminé fin janvier 2013. Ce bâtiment est composé de 5 box proposés à la location à destination de nouveaux artisans. Quatre box sont loués, le cinquième étant réservé à l'usage communal. Le choix de la location a été retenu, car cela permettra une rentrée d'argent au budget de la commune. Le conseil général et la communauté de communes, dans le cadre du fond de concours pour l'économie, ont participé à son financement.



## P.L.U.

Nous sommes en phase terminale du futur PLU.

Les personnes qui ont assisté à la réunion publique du 12 juillet dernier ont pu découvrir le projet du futur Plan Local d'Urbanisme. Plus contraignant que l'ancien POS (des orientations d'aménagement sont obligatoires dans certaines zones et doivent définir le type d'habitat futur: individuel, intermédiaire, collectif, etc.), mais aussi plus permissif en terme du minimum de la surface d'un terrain à bâtir et de densités. Il intègre les nouvelles règles issues des lois solidarité et renouvellement urbain (SRU), Grenelle 1 et 2 de l'environnement, etc. Ce document qui a fait l'objet de très nombreuses heures de travail de votre conseil municipal et dont l'arrêt a été validé lors du conseil municipal

du 13 août 2013 reprend pour l'essentiel le zonage de notre ancien document d'urbanisme, le P.O.S. Quelques zones NAB ont été retirées du fait des prescriptions et recommandations des différents services de l'Etat (D.D.T.), de la Chambre d'agriculture, du SIAC (en charge du SCOT), de la CDCEA (Chambre Départementale des Consommations des Espaces Agricoles). Nous nous sommes attachés à essayer de conserver la totalité des zones à urbaniser (zones constructibles) hormis quelques parcelles situées en zones inondables. Précisons que nous avons laissé un délai relativement

long aux personnes qui souhaitent débloquent leurs zones NAB puisqu'il était admis, dès le début du projet de révision du POS, que la commune, comme toutes les communes du Chablais, disposaient de trop grandes surfaces à urbaniser en regard du SCOT et qu'il faudrait en retirer. Quelques personnes l'on fait, d'autres non, mais chacune a pu disposer du temps nécessaire pour présenter des projets d'aménagements et solliciter ensuite une demande de permis d'aménager. Dans les semaines qui viennent débutera l'enquête publique où, de nouveau, les différents services ainsi que les particuliers pourront exprimer leur avis. Viendra ensuite le temps de l'approbation en début d'année 2014. Le préfet aura alors le choix de valider le projet tel que présenté ou de le rejeter.



## Modification des entrées d'agglomération

Le conseil municipal s'est prononcé pour un déplacement des entrées d'agglomération pour être en cohérence avec l'habitat. En effet de nombreuses habitations ont été construites à l'extérieur de l'agglomération actuelle dont les limites sont signalées par les panneaux d'entrées et de sorties. Il manque d'ailleurs depuis longtemps deux panneaux de sorties. En ramenant les entrées à la première habitation, la gendarmerie pourra dorénavant relever les infractions, notamment les vitesses excessives sur les différentes routes départementales traversant notre commune. Il faut rappeler qu'il n'était pas possible, jusqu'alors, de verbaliser pour vitesse exc-



sive les véhicules circulant sur les parties hors agglomération de la route de Thonon, de la route de Saint-Urbain et de la route du Val-d'Abondance où chacun sait que les voitures roulent trop vite. La sécurité des riverains dans ces secteurs sera donc renforcée. De plus pour être cohérent avec les lois limitant la consommation des terrains agricoles et celles exigeant la densification de l'habitat, le recul actuel de 18 mètres de l'axe de la route (12 mètres du bord de chaussée) ne sera plus d'actualité. Le conseil général est en charge de l'achat et de la pose des nouveaux panneaux d'agglomération.



## Déneigement et salage

Dans le cadre de la réfection de la route départementale 132 « rue de l'Eglise », une convention a été signée avec le conseil général pour le déneigement et le salage de cette voie.

Partant du constat que cette rue importante pour les scolaires était peu ou mal déneigée et que les engins municipaux passaient maintes fois sur cette partie du réseau pour les liaisons entre les différentes voies communales, le conseil municipal a accepté la proposition du conseil général qui délègue, contre rémunération des heures passées et du sel employé, aux services municipaux le déneigement de cette rue. Notre condition à la signature de cette convention était la prise en charge financière partielle par le conseil général de la réfection du tapis d'enrobé prévu dans le cadre des travaux. Celui-ci a approuvé en octroyant une prise en charge de 50% du montant de la facture d'enrobé, soit un peu plus de 37 000 € HT.

## Acquisition

La commune s'est vu proposer par la famille de Michel Collomb la vente de sa maison située rue de la Source à Saint-Martin. Vu sa situation contiguë aux parcelles précédemment acquises par la commune, le conseil municipal a décidé d'acheter ce bien, après négociation par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie. Cet achat permet d'accroître le foncier communal sur un emplacement stratégique



## Station de pompage

Devant la vétusté et la non-conformité des installations de la station de pompage, il a été décidé de procéder à sa réfection totale. En effet si les deux pompes fonctionnent toujours, du fait de leur âge nous ne sommes pas à l'abri d'une panne intempestive d'un, voire des deux groupes de pompage.

Le cabinet GTR de Saint-Paul a été retenu pour la maîtrise d'œuvre et la société Degenève de Bons-en-Chablais réalise les équipements.

D'un coût de 31 000 € pour les travaux et 6 000 € pour la maîtrise d'œuvre soit 37 000 € hors taxes, la commune bénéficie d'une subvention de 15 000 € du sénateur Carle dans le cadre de la réserve parlementaire et de 14 000 € du conseiller général Gaston Lacroix dans le cadre du Fond Départemental de Développement du Territoire. Il reste donc à la charge de la commune 7 000 € auquel s'ajoute la T.V.A qui, rappelons-le, est restituée en partie.

## Ecole

L'accroissement de la population se fait sentir également à l'école. En effet 112 enfants sont inscrits cette année dans notre école primaire dont 26 nouveaux en petite section. Nous attendons l'ouverture d'une cinquième classe qui sera peut-être validée le jour de la rentrée. Dans l'immédiat chaises

et tables ont été commandées pour accueillir tout ce petit monde dans les meilleures conditions.

Pour les années à venir, nous sommes conscients de la nécessité de prévoir la construction d'une nouvelle école puisque la démographie va continuer sa courbe ascendante et que nous ne disposerons plus de classes libres dans notre vénérable école. De plus les différents services comme la restauration en cantine ou la salle périscolaire sont désormais à l'étroit et qu'à ce jour nous n'avons pas de vrai dortoir en maternelle, ni de salles d'activités dédiées aux pratiques culturelles ou sportives.

Le futur P.L.U prévoit son implantation sur l'emplacement réservé au-dessus du stade.

## Auberge

La salle du bas de « l'Auberge » souffrait d'une importante humidité qui laissait une odeur persistante de moisi et détériorait les revêtements. La cause, une isolation des murs extérieurs insuffisante a été détectée à la suite du démontage d'une partie de la cloison. Devant l'ampleur du phénomène, (ce n'était plus de l'humidité mais de l'eau qui suintait le long des murs) il a été décidé la réfection totale de l'isolation et des doublages ainsi que la reprise des câblages électriques. De même une cloison et une porte ont été installées empêchant le froid de la salle du bas de remonter au niveau supérieur.





### Rue de l'Eglise

C'était un projet important que le conseil municipal avait programmé depuis 2008 dans le cadre de la sécurisation de la route départementale 132 et nous sommes heureux d'avoir pu le mener à bien. Les travaux de voirie ont consisté en :

Création d'un trottoir depuis l'intersection entre la route du Val-d'Abondance (route départementale 32) et le chemin du Billiat (route communale), jusqu'à la rue du Stade (route communale) menant à l'école. Il a été réalisé sur un linéaire de 500 m environ. et a les caractéristiques suivantes : largeur de 1,40 m avec des bordures de chaque côté, conforme aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ce qui permet aux piétons (écoliers, promeneurs, touristes etc.) de cheminer en toute sécurité.

Uniformiser la largeur de voirie à 5,1 m, largeur limitée pour « casser la vitesse des véhicules ».

Un nouvel aménagement de l'intersection entre la rue de l'Eglise (route départementale 132) et la

route du Val-d'Abondance (route départementale 32) pour bénéficier d'une meilleure visibilité, sécurité oblige, et imposer aux véhicules descendants de ralentir pour entrer dans la rue de l'Eglise. L'accès dans le sens descendant est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T, sauf aux bus scolaires et aux véhicules de services (ramassage des ordures ménagères entre autres).

La réfection de la totalité du tapis d'enrobé de la rue de l'Eglise a été réalisée.

La suppression de l'arrêt de bus existant qui a été déplacé un peu plus bas de façon à être sorti de l'emprise du carrefour pour une question de sécurité. Le nouvel abri bus est plus contemporain que ceux que nous avons l'habitude de voir.

L'entreprise retenue a été Eurovia Alpes d'Amphion et le montant global de l'opération s'élève à 260 198,44 € H.T.

Le conseil général a participé pour 38 000 € à la réfection des enrobés, montant auquel s'ajoutent les subventions de 9 000 € pour la réali-

sation du trottoir menant à l'arrêt des bus (répartition des amendes de police) et encore d'environ 4 000 € pour la réalisation de l'abri bus. Le conseiller général Gaston Lacroix participe également dans le cadre de la répartition du Fond de Développement du Territoire à l'opération de manière substantielle.



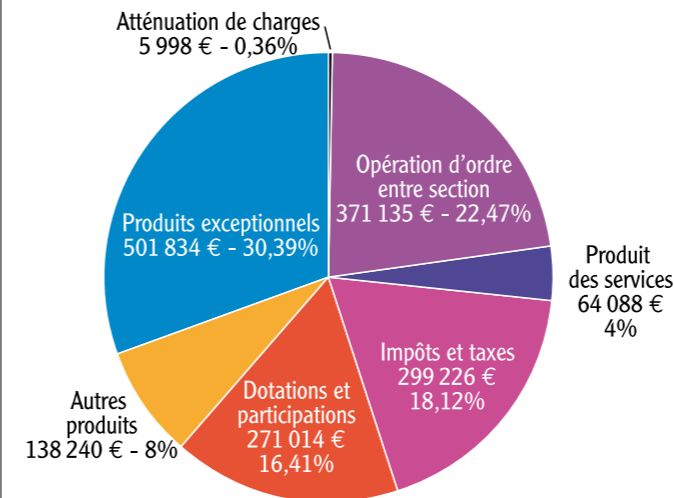
Intersection entre la rue de l'Eglise et la route du Val-d'Abondance.



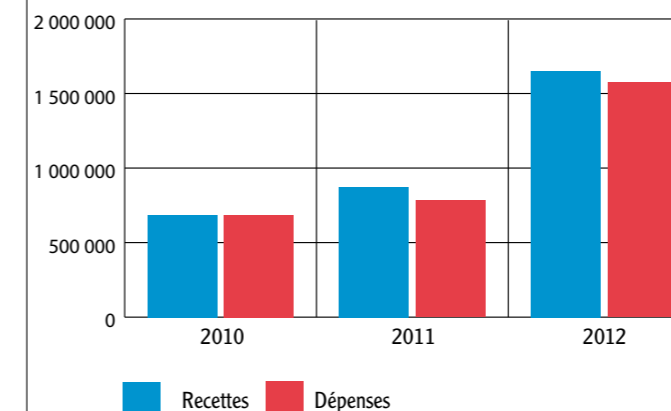
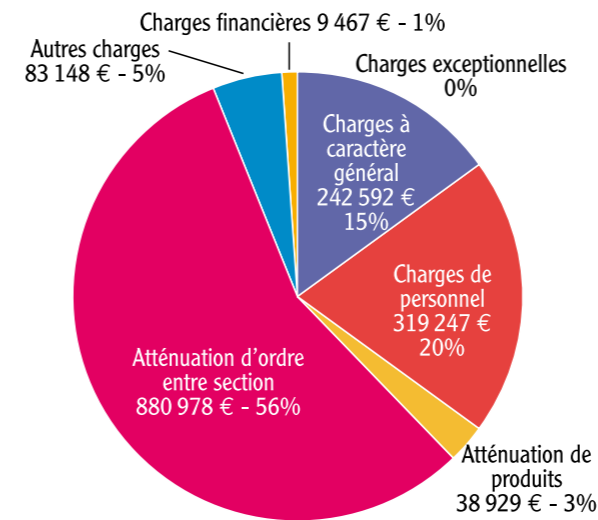
## Les finances 2012

### Fonctionnement

#### Recettes

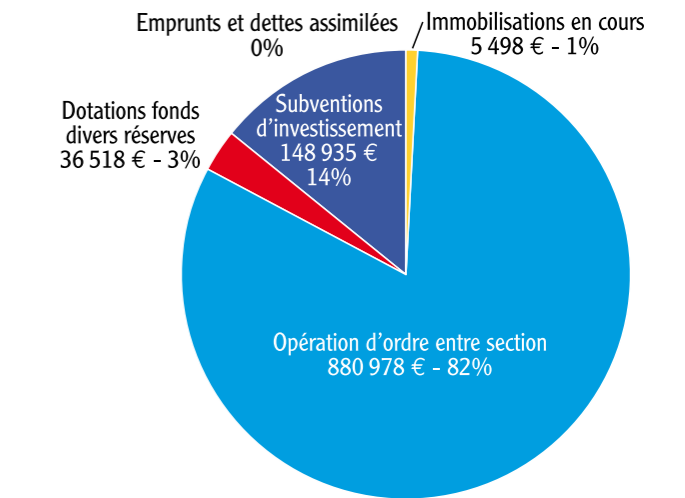


#### Dépenses

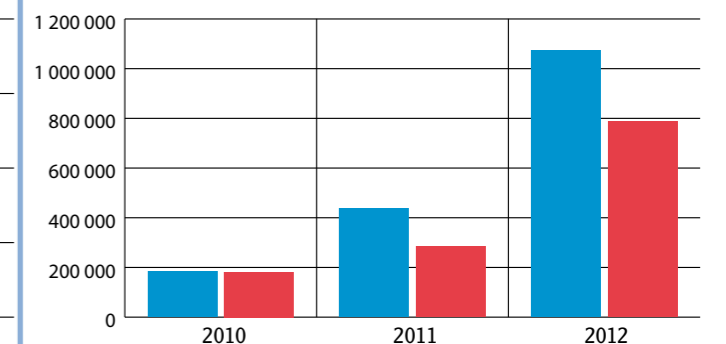
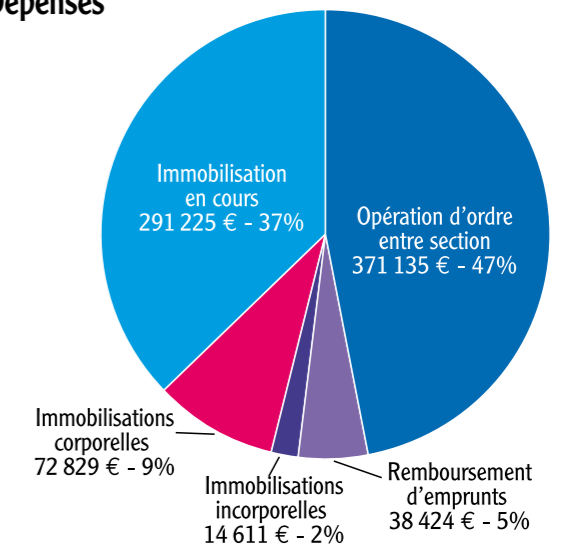


### Investissement

#### Recettes



#### Dépenses





## Dossiers d'urbanisme 2012/2013

### Permis de construire et permis d'aménager :

2012	
MICHOUX GILLAND	2 maisons jumelées
ABADI, TOUSSAINT, BES	2 maisons
BARCOUJARAUD, BLANC	Maison individuelle
BUGNET Luc	Maison individuelle
SARL rue des Ecoles	Rénovation grange en 2 logements
PERRACINO Irène	Création 3 terrains à bâtir
ROSSET Raphaël	Démolition + construction maison
CHOJNACKI Cyril	Maison individuelle
GALVIN Arnaud	Maison individuelle
LACHERAY Priscilla	Restructuration maison
ROSNOBLET Sébastien	Maison individuelle
BELKESSA Jefferson	Maison individuelle
MERIGUET	Maison individuelle
DEBOUE ET BESSON	Maison individuelle
CHAPPUIS Daniel	Différé des finitions
BLANC et QUAIRE	2 maisons
THIERY Claude	Maison individuelle
ZERIC Elvin	Maison individuelle
ABADI TOUSSAINT-BARATAY	Transfert de permis de construire
STRAPPAZON Evelyne	Modification permis construire
BAUD GRIVEL AURIAU	Création 7 lots
BAUD GRIVEL AURIAU	Création 3 lots

2013 jusqu'à juillet	
ABADI TOUSSAINT BARATAY	Permis modificatif du projet
BIGRE	Modification façade ouest et est
MERIGUET François	Maison individuelle
BOUJON Marius	Création 6 lots
DUFFOUR Bastian	Création 3 lots
BOUJON Anne	Création 2 lots



### Déclarations de travaux exemptés de permis de construire :

2012	
BERNARD Christian	Réfection toiture remise
GAUMIN Jean-Bernard	Extension habitation pour véranda
DUCRET Guy	Réfection toiture
RUFFIER Jean-Paul	Pose de Velux
BIGRE	Travaux consolidation et mise en sécurité
RAVIOT Florian	Abri jardin
BLANJOT	Modification façades, extension, abri voiture, terrasse
BAILLOT	Abri jardin
PARNAUDEAU	Création de pièces sous toiture
LACHERAY Priscilla	Modification façade et abri voiture
AMOEDO Antonio	Modification façade + barrière
DECHAUX-BLANC	Clôture
Indivision RUFFIER/GABIOUD	Division en vue de construire
MAILLET Philippe	Ravalement 4 façades
COLLOUD Guy	Abri jardin
ECUVILLON J.-François	Création de 2 lots
CURDY Denis	Division en vue de construire
DUCRET Magali	Création d'une fenêtre sur grenier existant
MIOT Marcel	Rénovation toiture et bardage
LEPLUS Marc	Abri de jardin et abri de voitures
BATARD Henri	Abri de voitures
RUFFIN Joël	Panneaux photovoltaïques
BERNIER Jérôme	Création d'un balcon
PEZON Pierre	Rénovation toiture et isolation
GRENAT J.-Pascal	Panneaux photovoltaïques
BLANC Robert	Division en vue de construire
TRASTOUR	Création de 2 lots à bâtir
GRIVEL	Détachement parcelle pour construction habitation
BARATAY Paul	Panneaux photovoltaïques

2013	
GOBBER Renato	Division de terrain
SCI KALIMERA	Division parcelle
GOURREAU	Pose velux
SCI LES CHENES - MEYNET	Pose clôture
Indivision MEYNET	Division parcelle
MAXIT Raphaël	Panneaux photovoltaïques
VERGORI Salvator	Abri jardin (opposition)
DECROUX Franck	Pose velux
GRENAT Françoise	Panneaux photovoltaïques
HERIVAUX Nicolas	Bardage bois



## Le CCAS

**Le club: rendez-vous tous les mercredis** d'octobre à mai de 14h à 17h pour passer un moment convivial tout en jouant aux cartes ou à un jeu de société ou tout simplement profiter d'une petite promenade dans le village.

**En décembre a lieu la traditionnelle raclette** pour les personnes de plus de 60 ans, préparée et servie par les membres du CCAS.

**Au printemps**, la municipalité invite les plus de 65 ans à un **bon repas**, plus de 70 personnes étaient présentes cette année au repas qui fut servi à la salle des fêtes.

**Les colis de Noël** : chaque année, les membres du CCAS rendent visite aux personnes de plus de 80 ans, ainsi qu'aux personnes qui sont en maisons de retraite ou qui ne peuvent se déplacer au repas de printemps. Un moment de partage et de rencontre avec les membres du CCAS.

**Atelier Equilibre** : Chaque année, l'atelier organise un cycle gymnastique douce pour les plus de 60 ans.

**Contact: Angélique Simon responsable départemental Siel Bleu 74 au 06 69 43 63 65.**

**Promenade de la fête des Mères :**

En 2012, la promenade de la fête des mères a été organisée avec la municipalité de Larringes à destination de la vallée de Joux. 80 mamans se sont fait une joie de

découvrir le tout nouveau musée de l'Horlogerie ainsi que le Jura Parc.

En 2013, le Safari de Peaugres fut à l'honneur, situé au nord de l'Ardèche, avec la visite en autocar d'une partie du parc et l'autre partie à pied. Sur le chemin du retour, un arrêt avait été programmé à Vienne et une visite de ville en petit train organisé.

### Portage des repas: à qui s'adresse ce service?

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui ont des problèmes de mobilité.

Chaque année, ce sont plus de 30 000 repas qui sont servis à 130 bénéficiaires. Plus qu'un simple repas, c'est aussi une présence et une chaleur humaine qu'apportent les agents, pour des personnes qui se trouvent bien souvent isolées par leur âge ou leur handicap.

**Comment s'inscrire ?**

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de la mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la communauté de communes. Prévoyez un délai de six jours entre la date d'inscription à la CCPE et la première livraison.

**Renseignements au service portage de la CCPE: 04 50 74 57 85 ou accueil@cc-paysevien.fr**

**Fonctionnement du service et tarif**

Tous les repas sont préparés par les Hôpitaux du Léman et récupérés chaque matin avant d'être livrés à domicile. Un menu classique entrée-plat-dessert, agrémenté d'une soupe au prix de 7,88 € par repas livré (tarif appliqué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010).

Trois tournées sont assurées par deux agents (et un troisième en remplacement) selon la zone géographique. Les repas sont livrés pour deux jours, ou trois le vendredi et le samedi. Afin de respecter les exigences sanitaires, des échantillons de chaque repas sont conservés pendant trois jours.

**Les tournées :**

A1: livraisons lundi, mercredi et vendredi sur Evian centre et Amphion-les-Bains.

A2: livraisons lundi, mercredi et vendredi sur Evian (sauf centre), Neuvécelle, Maxilly, Lugrin et Saint-Gingolph.

B: livraisons mardi, jeudi et samedi sur Publier, Marin, Champanges, Féternes, Larringes, Vinzier, Saint-Paul, Bernex et Thollon-les-Mémises.

### ADMR du plateau de Gavot

ADMR ménage: aide aux petites tâches ménagères, préparation des repas et accompagnement pour les sorties et aide au lever et au coucher.

**Gremey – 74500 Saint-Paul-en Chablais. Tél. 04 50 75 67 22.**

ADMR soins/SSIAD Chablais Est Service spécialisé pour les soins infirmiers et les toilettes.

**Chef-lieu - 74500 Bernex Tél. 04 50 73 11 79.**



**Promenade de la fête des Mères 2011 Larringes / Champanges.**





## La vie scolaire

En 2009, nous avons connu une fermeture de classe, classe que nous avons retrouvée deux ans plus tard. En 2013, nous sommes dans une tout autre configuration avec une demande pour l'ouverture d'une 5<sup>e</sup> classe. Effectivement, le nombre d'enfants qui entrent en petite section pour la rentrée 2013 s'élève à 26, sans compter les nouvelles arrivées pour les autres sections. Nous aurons la réponse le jour de la rentrée, après comptage des élèves, par l'inspecteur d'Académie.

Grâce au personnel enseignant et au soutien de l'APEC, nos enfants sont scolarisés dans une école dynamique avec toujours de nouveaux projets.

Depuis deux ans maintenant, Nathalie Rey programme une semaine d'initiation au ski pour les enfants de petite et moyenne sections. En 2013, un grand spectacle a été mis en place avec la participation de Carole Ozanne. En cette fin d'année, tous les enfants sont descendus à pied depuis l'école jusqu'au lac.

### Garderie périscolaire

Depuis deux ans maintenant, la mairie gère également la périscolaire. Depuis sa création, ce service a pris de plus en plus d'ampleur et est bien apprécié de la population. La garderie périscolaire est située à l'école de Champanges les lundis, mardis, jeudis et vendredis en



période scolaire. Les horaires de fonctionnement: 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. La surveillance des enfants est assurée par une animatrice ayant le BAFA. Les formulaires d'inscription doivent être déposés au plus tard la veille dans la boîte. Les tarifs de la garderie périscolaire: 2,30 € pour 1 heure et 3,80 € pour 2 heures par jour et par enfant.

### Cantine scolaire

La cantine scolaire de Champanges a été mise en place lors de la rentrée scolaire 2000. C'est un service communal, fonctionnant sous la responsabilité de la mairie. Les repas sont livrés (en liaison chaude) par les ateliers ses Hermones situés à Vongy. Les repas répondent aux normes d'hygiène en cours, les menus sont adaptés aux besoins des enfants et réalisés avec un nutritionniste.

### Sortie de ski avec l'Apec.

Le prix du repas est de 5,60 €. Les inscriptions sont faites annuellement, à la semaine ou au mois, avec un règlement en fin de mois. Vous trouverez tous les formulaires d'inscription pour la rentrée 2013 sur le site internet de la commune: [www.champanges.fr](http://www.champanges.fr)

La restauration scolaire est un service proposé par la municipalité. Si ce service est devenu indispensable tout comme la garderie périscolaire, il convient de rappeler que certaines doivent être respectées. En voici les principales écrites par les écoliers d'une école du Plateau de Gavot qui ont réalisé ce panneau.



## La vie des associations

### Amicale des Anciens d'AFN du Plateau de Gavot

Président : Claude Fourneyron  
650, route de la Grangette  
74500 Larringes  
Tél. 04 50 73 40 84

### Association des Donneurs et anciens donneurs de sang

Présidente: Françoise Vallejo  
c/o Vallejo Françoise,  
448, route des Clouz  
74500 Vinzier  
Vallejo.lesclouz@wanadoo.fr  
Tél. 04 50 73 67 67  
06 85 18 88 10  
Promotion du don du sang et organisation des prélèvements 4 fois par an.

Prochains rendez-vous:  
6 septembre Larringes,  
22 novembre Champanges,  
mars 2014 Larringes,  
juin 2014 Vinzier.

### MJC

Président: Nicolas Mesnil  
6 D, rue de Savoie  
74500 Champanges  
mjc.champanges@gmail.com  
Tél. 04 50 73 20 13  
mjc-champanges.fr  
Diverses activités sont proposées aussi bien pour les enfants: expression corporelle, modern jazz, arts plastique, que pour les adultes: dessin et peinture, anglais, préparation physique, sophrologie, scrapbooking...

### Savoie Argentine :

Président: Raymond Chevally  
c/o Chevally Raymond,  
11, allée Henri-Matisse  
95520 Osny  
Tél. 06 69 74 95 95  
Le but de cette association est de maintenir et de renforcer les liens qui nous unissent avec les descen-

dants des émigrés du Chablais en Argentine.

### Association communale de Chasse agréée

Président: Yohann Ruffier  
20, chemin de la Croisée  
74500 Champanges  
Tél. 04 50 73 42 26

### Tennis Club Champanges

Président: Pascal Knockaert  
517, route du Val-d'Abondance  
74500 Champanges  
tennisclubchampanges@orange.fr  
Tél. 06 11 49 97 00  
Pratique du tennis, école de tennis et organisation de tournois.

### Association des parents d'élèves de Champanges

Présidente: Virginie Laffin  
166, rue de l'Eglise  
74500 Champanges  
ape.champanges@gmail.com  
ape.champanges.over-blog.com  
Tél. 06 84 16 81 70  
Activité principale:  
Depuis sa création en 1985,

l'APEC est ouverte à tous les parents d'élèves.

Son but est d'apporter un soutien logistique, humain et financier aux projets pédagogiques.

L'APEC et ses parents bénévoles créent une dynamique autour de la scolarité des enfants en se chargeant tout au long de l'année des festivités (spectacle de Noël, kermesse, repas à thème...) et de diverses actions (ventes de fleurs au printemps, pâtisseries de Pâques, sapins de Noël...) afin de récolter les fonds nécessaires.

Son action « phare » est la session de ski avec 6 sorties à Bernex et à Châtel encadrées par des moniteurs de l'ESF.

Parents hésitants, parents dynamiques, n'hésitez pas à rejoindre une belle équipe.

### L'Amicale des sapeurs-pompiers

Président: Philippe Maillet  
Tél. 04 50 73 85 09  
Participation financière lors des formations des membres, solidarité et entraide, organisation de la fête annuelle des pompiers.





## Environnement

Dans le cadre des journées de l'environnement les enfants des écoles ont construit, avec l'aide de Manu Blanc, une cabane à insectes. Cette cabane que vous pouvez voir près de la mare à Manu (Chemin du Marais-de-Baine) permet à une multitude d'insectes différents de s'abriter et de se reproduire.

Les enfants ont aussi construit des nichoirs pour les oiseaux et les ont installés dans les bois et dans les arbres de l'école. Bravo pour leur imagination et leur participation !

Cette année la commune s'est associée avec le club « Kiwanis International » pour proposer une journée sur le thème de la protection des abeilles, des bienfaits des produits de la ruche et de l'apithérapie (se soigner avec les productions comme le miel, pollen, propolis, etc. ou avec le venin des abeilles).

Deux conférences fort intéressantes ont été données avec un diaporama, un atelier était proposé aux enfants et un stand de produits de la ruche était présent. Le bénéfice du repas du soir a été

Conférence sur la protection des abeilles.



Mare à Manu et cabane à insectes. entièrement reversé à l'Association Perlipopette puisque l'objectif du club Kiwanis est de venir en soutien de l'enfance nécessiteuse.



## Protection de l'environnement

L'environnement, ce n'est pas seulement l'affaire de nos dirigeants ou de notre voisin, nous sommes tous responsables dans notre quotidien !

Les pissenlits, comme toutes les autres plantes, ne sont pas des « mauvaises herbes », bien au contraire, les oiseaux, entre autres, ont besoin des graines des herbes hautes mûries. Beaucoup de plantes et fleurs de la nature sont la « pharmacie » des hommes et des animaux.

En avril, les champs, talus et jardins devraient être beaux, jaunes de primevères, pissenlits, ... Au lieu de cela, des champs verts, sans fleurs... Chevaux et vaches sont déjà en train de brouter l'herbe, à peine sortie de l'hivernage. A peine écloses, les plantes et les fleurs sont déjà dévorées, détruites.

L'homme a déjà actionné la tondeuse. La sortie des troupeaux et le fauchage sont exercés jusque dans nos montagnes. Les randonneurs devraient pouvoir admirer les paysages fleuris; les abeilles et papillons devraient pouvoir butiner pour se nourrir, survivre et se soigner. Les cervidés et autres animaux sauvages devraient pouvoir profiter des plantes et du foin naturel, jusqu'à la neige, alors qu'à

la mi-août, il n'y a déjà plus rien. Les marguerites ne peuvent plus sortir de terre, les tontes irraisonnées rasant les boutons à peine en formation.

Quelques solutions sont proposées :

### En agriculture

Laisser chaque année des parcelles respirer où la nature puisse faire son office.

Que toutes les surfaces de terre ne soient pas systématiquement occupées par des troupeaux. Raison de plus en montagne, refuge de la faune sauvage qui doit pouvoir y vivre tranquillement.

Limiter les deuxièmes fauches de foin pour que les dernières fleurs de l'automne puissent pousser après mi-août afin de nourrir les butineuses et les butineuses qui sillonnent la nature jusqu'au froid de novembre.

Que les grains et les traitements des champs soient utilisés sagement, sérieusement contrôlés pour éviter toute pollution dont tous ne sont pas encore conscients et pratiquer un épandage mesuré.

Stopper le remblayage d'étangs, la destruction des haies vives (mélange d'arbres, arbustes, ronces, églantiers, aubépines dans lesquelles les passereaux s'abritent du regard de leurs prédateurs et où les hérissons peuvent se nicher et se réfugier).

### Pour les particuliers

Vous avez une partie de la nature sous votre responsabilité, mesurez et raisonnez vos gestes, vous pouvez vous renseigner directement auprès des bonnes personnes: LPO, Ligue de Protection des oiseaux, Frapna, botanistes tel Denis Jordan, jardiniers respectueux tel Maurice Marchessi au domaine de Talloires à Annecy, le rucher école de Marin

Vous pouvez pratiquer les « tontes alternées ».

### Pour les communes

Instruire les citoyens

Rendre aux parcs, en partie tout au moins, le naturel

Décourager l'abattage d'arbres surtout anciens.

Eviter les nettoyages et brûlis sans précaution afin de préserver la faune.

« Les herbes folles oscillent joliment sous le vent, pour que leurs épis mûrissent et puissent nourrir de leurs graines les oiseaux, les rongeurs... Laissez les hautes herbes, y compris les orties pousser et mûrir. Mélangées aux multiples fleurs c'est une palette de couleurs qui dansent sous nos yeux. Toutes ces fleurs, minuscules ou hautes avec leurs différences et beauté. »

Texte proposé par Catherine Zuchuat.

## Incivilités

Comme dans chaque bulletin nous dénonçons quelques incivilités: voitures poubelles ou hors d'état stationnées sur les places de parking public, feux de végétaux « géants » nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers, dépose d'objets volumineux près des containers, dégradation des chemins ruraux et des aménagements par des motocross notamment du côté de la mare aménagée, détérioration d'un jeu des enfants « abeille » dont le nez a été brûlé et du grillage par une voiture (sans laisser de nom bien sûr), tags à la salle des fêtes, etc. Si certaines actions sont le fait de jeunes gens ou même de gamins qu'il faut réprimander, d'autres sont le fait d'adultes et là, hélas on ne peut que déplorer.





## Vie de la commune

### Commémoration du 11 novembre.

Le 11 novembre 2011 la commémoration de l'Armistice a été présentée de manière exceptionnelle puisque, outre les participants habituels (enfants des écoles, anciens combattants, sapeurs-pompiers, porte-drapeaux, élus,...) nous avons eu l'honneur de bénéficier de la présence d'un détachement de réserve du 7<sup>e</sup> B.C.A. d'Annecy et des jeunes sapeurs-pompiers du centre d'Evian.

En 2012 le traditionnel repas a été pris avec les participants de Larringes et de Féternes et cette année nous devrions avoir l'honneur d'accueillir le Groupe de la préparation militaire de la marine, accompagné de la musique de Lugrin.

### Départ à la retraite

Jean-François Jullian, agent forestier de l'ONF, en charge des forêts de notre commune a fait valoir ses droits à la retraite. Homme affable, disponible, sympathique, proche de la nature, il a décidé de poser son marteau forestier après 36 années à cheminer parmi sapins, épicéas et autres essences. Nous souhaitons à Jean-François une longue et excellente retraite.



### Nouveau secrétaire



Suite à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Monsieur Guillot, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Eric Debert au poste de secrétaire général de mairie. Monsieur Debert a déjà occupé ce poste à Larringes et à Saint-Paul, il en connaît donc toutes les ficelles. Il était ces dernières années responsable des services ressources humaines de la Ville de Publier et la diversité des fonctions de secrétaire de mairie lui manquait.

### Manifestations et cérémonies

Depuis l'automne 2008 la municipalité organise chaque automne une rencontre avec les acteurs éco-



nomiques du village. Entrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales et élus se retrouvent pour échanger et partager en toute convivialité. Moments appréciés de tous, cette rencontre permet aussi de faire connaissance avec les nouveaux arrivants dans le tissu économique. Nous avons pu reparler du manque de couverture de téléphonie mobile et plusieurs dirigeants d'entreprise nous ont fait parvenir leurs doléances en la matière à destination des fournisseurs de réseaux. Bien que reçus en mairie, les-dits fournisseurs s'opposent toujours à la pose d'une nouvelle antenne ou d'un amplificateur le coût de l'installation rapporté au nombre d'abonnés. Alors que certains Français ont à disposition la 4 G il est dommage de constater que nous n'arrivons même pas à avoir la 2 G sur une partie de notre territoire et notamment en zone artisanale.

D'autre part, après concertation et présentation du projet aux riverains, la commune en vendant un terrain en Zone artisanale a permis à l'entreprise Bochet de construire une nouvelle unité et de maintenir plusieurs emplois dans notre village. Précisons que cette entreprise a vu quatre générations se succéder à sa tête et toujours dans la commune.



Différentes manifestations sont organisées régulièrement par la municipalité. Ces dernières années les chorales «A tout Chœur», l'ensemble vocal de Thonon, une conférence sur les abeilles et l'apiculture, une conférence sur les barques du Léman et sur le travail des carrières de Meillerie, les fêtes de la musique du 21 juin, la confection du cidre et la cuisson des châtaignes ont animé notre salle des fêtes et le village

Diverses cérémonies sont organisées dans notre commune et dans les communes environnantes pour commémorer nos engagements dans les grands conflits et la perte de nos soldats. Dans le respect du devoir de mémoire, nous nous devons de participer

chaque fois que cela est possible à ces manifestations.



## Etat civil

### NAISSANCES

#### 2011

Ambre MASSIP le 16 janvier  
Jules BILLOIR le 9 février  
Méliane JOVIGNOT TANET le 16 février  
Timothé DUTHEIL le 21 avril  
Vincent MICHOUX le 29 avril  
Maya PEILLEX le 3 mai  
Ethan CALAME le 21 juin  
Ludivine BARBAZ le 12 juillet  
Marilys BEETSCHEN le 22 juillet  
Lucie GILLET le 20 août  
Nathan RUFFIN le 13 septembre  
Keenan ESTABES le 19 octobre

#### 2012

Gabriel DECHAUX-BLANC VIZCAINO le 20 février  
Noémie BARATAY le 28 avril  
Elise GIANNI le 11 juillet  
Lena REANT le 26 juillet  
Adrien HOCHIN le 10 novembre  
Isalyne HERIVAUX le 22 novembre

#### 2013

Louane GRISEY le 7 janvier  
Edgar LAPEROUZAT le 11 janvier  
Elie BARATAY le 8 avril

### MARIAGES

#### 2011

Caroline HAUTEVILLE et Benjamin PAYET le 14 mai

Elsa RUFFIER et Julien JACQUIER le 4 juin  
Stéphanie GENIAUX et Jean Charles BAUD le 18 juin  
Sonia BOCHATON et Laurent LOUBIES le 1<sup>er</sup> juillet  
Aline CURDY et Gabriel BUTTAY le 17 septembre  
Marlene RUFFIER et Christophe CACHAT le 24 septembre

#### 2012

Pauline LACHERAY et Julien COLLIARD le 9 juin  
Anais DAL PONT et Mickael BUCHARD le 16 juin  
Myriam CHAPPUIS et Julien MORAND le 16 juin  
Elodie RISPAL et Florent GAILLARD le 8 septembre

#### 2013

Amélie PRAT et Julien MESNIL le 18 mai

### DÉCÈS

#### 2011

Marie BLANC le 15 avril  
Jean ECHERNIER le 9 mai  
Jacques MEYNET le 17 mai  
Alix VRAY le 2 juin  
Emilie BURQUIER le 28 août  
Daniel MOUSSY le 10 septembre  
Michel COLLOMB le 17 novembre  
Pierre BAILLY le 27 décembre

#### 2012

Eliane GLATIGNY le 4 juin  
René CHEVALLAY le 14 septembre  
Didier MAURICE le 6 octobre

#### 2013

Beppino ARBOIT le 3 février







## Vos papiers !

### Demande de carte d'identité

La carte d'identité est gratuite et valable 10 ans. Pas d'âge limite pour faire une demande. Il faut se présenter en Mairie pour demander un formulaire et faire la prise d'empreinte.

#### Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité
- Ancienne carte d'identité
- Extrait d'acte de naissance (si c'est une 1<sup>ère</sup> demande ou carte périmée depuis plus de deux ans)
- Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone)
- Pour les enfants une copie de la carte identité des parents

S'il y a eu vol de carte d'identité, il faut faire une déclaration de vol au commissariat. Par contre si c'est une perte il faut aller en mairie pour remplir une déclaration de perte. Dans les deux cas il vous faut fournir avec les autres pièces un timbre fiscal de 25 euros.

Attention ! Le délai d'attente pour une carte d'identité est d'environ 2 mois !

### Demande de passeport biométrique

Le formulaire de demande doit être pris à la Mairie de Champanges.

#### Pièces à fournir :

- 2 photos
- Justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone)
- Carte d'identité en cours de validité ou ancien passeport

Une fois le formulaire rempli, il doit être déposé dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données (exemple : Abondance, Evian, Douvaine, Morzine, Thonon ...). La personne est libre de choisir la Mairie mais il faudra prendre un rendez-vous avant le dépôt du dossier (délai parfois long).

Les empreintes sont prises avec un dispositif électronique, le formulaire est saisi par numérisation ainsi que la prise de photo éventuelle. Une fois le passeport fait (délai 10 -15 jours) il devra être récupéré à la Mairie du dépôt du dossier pour vérification des empreintes.

#### Tarif du passeport :

##### Photos faites directement en mairie :

- 89 € pour une personne majeure
- 45 € pour un mineur +15 ans
- 20 € pour un mineur - 15 ans.

#### Photos faites sur « papier » :

- 86 € pour une personne majeure
- 42 € pour un mineur +15 ans
- 17 € pour un mineur - 15 ans.

### Demande d'autorisation de sortie de territoire

Celle-ci n'est plus nécessaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Inscription sur les listes électorales

Elle peut se faire en mairie toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

#### Pour être électeur il faut :

- être de nationalité française
  - avoir 18 ans
  - jouir des droits civils et politiques
  - être domicilié sur la commune d'inscription ou y résider depuis plus de 6 mois ou y être contribuable depuis 5 ans sans interruption
- Pour un étranger de l'UE il peut être inscrit sur la liste complémentaire, soit pour les élections au Parlement Européen et/ou les élections municipales.

Ces demandes d'inscription sont à faire uniquement durant les périodes de révision.

## Déchetterie

### Champanges

Les vendredis 13h30 à 17h, les lundis 7h30 à 8h30, les 1<sup>er</sup> samedis du mois 8h30 à 11h30.

### Vinzier

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, 10h à 12h, 13h30 à 17h (18h en été).

Tous les citoyens habitants des villes membres de la communauté de communes des Pays d'Evian peuvent accéder aux déchetteries.

## Containers

La commune avec le soutien de la CCPE poursuit l'implantation de containers enterrés, ainsi 3 nouveaux containers ont été mis en place au quartier de St-Martin.

Cela a permis de retirer l'ancienne colonne « verre » qui se trouvait dans le carrefour de la route du Val-d'Abondance. De même plusieurs bacs roulants ont été retirés.

Merci aux utilisateurs pour leurs efforts, même si cela nécessite quelques pas de plus, ils permettent la diminution des points d'apport. C'est aussi l'occasion d'encourager le tri sélectif et ainsi de diminuer les coûts d'incinération.



Nouveaux containers rue Saint-Martin.

